
CONSEIL SYNDICAL du 12 octobre 2020

Rapport n° 20201012 – 07

Objet : Composition de la Commission consultative d'attribution des prêts d'honneur

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 15 octobre 2013, le Conseil Syndical a approuvé la création de prestations d'action sociale pour les agents du SMEA₃₁.

Dans ce cadre, la mise en place de prêts d'honneur a été décidée.

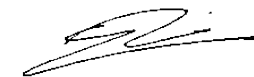
Afin de mettre en œuvre et d'assurer le suivi de cette prestation, une commission consultative d'attribution des prêts d'honneur a été créée. Cette commission a pour fonction d'examiner les demandes de prêts formulées par les agents, et d'émettre un avis sur celles-ci, étant précisé que le caractère anonyme des demandeurs est préservé.

Cette commission est composée :

- du Président du SMEA₃₁ ou de son représentant, Vice-Président en charge des Ressources Humaines,
- des représentants du service en charge de l'instruction des demandes,
- d'un représentant de chaque organisation syndicale représentée au sein des instances du SMEA₃₁ (CT et CHSCT).

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver la composition de la Commission Consultative d'attribution des prêts d'honneur, présidée par le Président du SMEA₃₁, et dont la vice-présidence sera exercée par le (la) Vice-Président(e) en charge des Ressources Humaines du SMEA₃₁.

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer.



Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne